

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
FREIX ANGLARDS - Commune

Séance du vendredi 25 septembre 2026

Délibération N° DE_060_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation : 17/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : ajournée		

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Patrice FALIES.

Présents : Patrice FALIES, Pierre MAYENOBE, Morgane LAFON, Joël DE MARTINO, Jean-Pierre FAU, Céline KIESOW, Waïla FIEVET, Charlotte MOISY, Jeffrey LAMOUREUX, Claudine PANIS

Représentés : Cédric ARNAL représenté par Jean-Pierre FAU

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Morgane LAFON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : RENOUELEMENT E.P BOURG ET VILLAGES (LEDS)

Mr le Maire explique à son conseil municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d' Energie du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 60 500 €

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fond de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération soit :

- 1 versement de 15000 € en 2027
- Solde en 2028

Ce fond de concours entrera dans le calcul de l'assiette de contribution en application des règles du Syndicat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- 1- de donner son accord sur les dispositions techniques et financière du projet,
- 2- d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fond de concours
- 3- de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Patrice FALIES

Date de transmission de l'acte: 28/09/2026

Date de reception de l'AR: 28/09/2026

015-211500723-DE_060_2026-DE

A G E D I

Morgane LAFON
Secrétaire de séance



DE*060_2026